Résolution apostolique pour Février 1891 :

EXPRIMER VAILLAMMENT NOTRE FOI PAR NOS ŒUVRES

Considerant que la foi qui n'agit pas est une foi languissante, et par là même chancelante et mourante, quand elle n'est pas déjà morte, nous exprimerons notre foi par une action vigoureuse. Dociles à la voix du Souverain Pontife, nous nous appliquerons de toutes nos forces à soutenir la honne presse, à défendre et à propager — en dépit de la secte — l'instruction et l'éducation religieuse; enfin, dit encore le Pape, « nous nous unirons et nous formerons une immense coalition de prières et d'efforts. »

Alors, ainsi que l'a fait naguère à l'Équateur un héros chrétien, qui avait réveille chez son peuple la foi agissante et militante, toutes les nations catholiques se léveront, comme un seul homme, et harreront le passage à l'infâme secte; et leur foi victorieuse la chassera de partout, comme la lumière chasse les ténèbres, comme le soleil, en se montrant, met en fuite les oiseaux de nuit.

Intention générale: La fermeté dans la foi. — Nous prierons avec serveur, pendant ce mois, afin que les ames chrétiennes, rassermies dans l'estime et la pratique de leur soi, l'honorent par leur courage et la sécondent par leurs actes.

(Voir sur les Billets la Prière quotidienne).